

Le Très Haut Débit à quoi ça sert ?

Avec le déploiement des usages (objets connectés, télé-médecine, e-administration...), les besoins en débit Internet, à la maison et au bureau, explosent. La fibre optique (FTTH* pour raccorder les logements domestiques et FTTE** pour les entreprises) permet d'avoir une connexion performante (rapide, sans interruption, avec possibilité d'usages et de transferts en simultané) et sa vocation est, à long terme, de remplacer le réseau téléphonie « cuivre ».

*Fiber To The Home

** Fiber To The Enterprise

"L'objectif du Département est d'inscrire la Côte-d'Or dans l'ère du numérique et d'en faire un territoire connecté en tout point"

*François Sauvadet
Président du Conseil
Départemental de la Côte-d'Or*



698 communes du Département de la Côte-d'Or sont concernées par le déploiement de la fibre optique, les particuliers comme les professionnels et leurs entreprises.



Profitez de nouveaux services grâce à la fibre

- Connexions Internet simultanées de plusieurs équipements (PC, tablettes,...).

- TV haute définition avec bouquet de chaînes... pour que toute la famille en profite en même temps.
- Téléphonie sur Internet illimitée vers fixes et mobiles et vers différents pays.
- Télétravail, vidéo-conférence, services en ligne : santé, administration, éducation...
- Domotique et réseaux intelligents.

Pour connaître l'opérateur qui déploie la fibre chez vous : **thd.cotedor.fr**



© Direction communication CD21 / JPL / Photos : BFC Fibre, nGillet CD21, NovaMundi 12/21

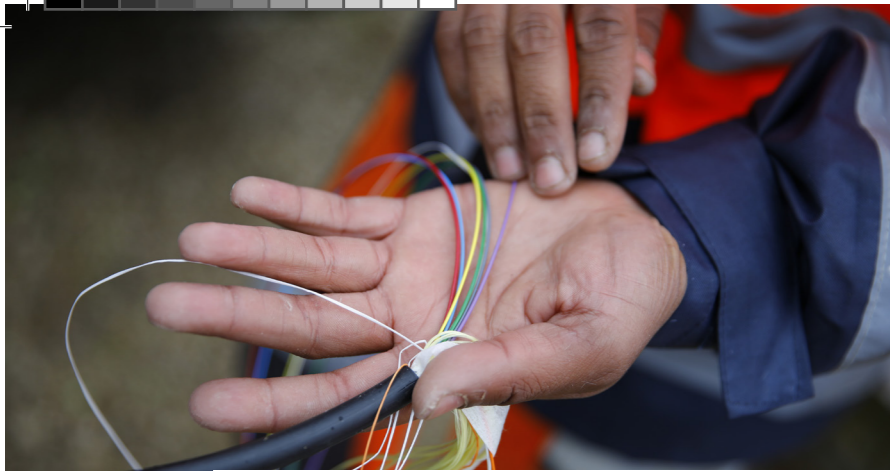


La fibre arrive dans votre commune

Comment en bénéficier?

Conseil Départemental de la Côte-d'Or
03 80 63 66 00 • thd@cotedor.fr • thd.cotedor.fr





La fibre arrive dans tout le département de la Côte-d'Or

Permettre à chaque habitant de disposer d'une connexion Internet de qualité quel que soit le lieu où il réside : tel est le défi que s'est lancé le Conseil Départemental de la Côte-d'Or. L'aménagement numérique étant l'une des clés incontournables du développement des territoires côte-d'oriens, le Département s'est engagé pour une Côte-d'Or 100% fibrée.

3 opérateurs en Côte-d'Or :

- **Le Conseil Départemental** en zone dite d'Intervention Publique (405 Communes),
- **Altitude Fibre 21** en zone dite AMEL (224 Communes),
- **Orange** en zone dite AMII (69 Communes de la métropole dijonnaise sauf Corcelles-lès-Monts et Flavignerot et de la Communauté d'Agglomération de Beaune Côte et Sud).

Les réseaux ainsi déployés sont mis à la disposition des Fournisseurs d'Accès à Internet nationaux (Bouygues Télécom, Free, SFR, Orange) ou Fournisseurs d'Accès à Internet dits locaux. **Faites jouer la concurrence !**

Accéder à la fibre en Côte-d'Or...

c'est facile !

Rendez-vous sur thd.cotedor.fr pour préparer l'arrivée de la fibre chez vous



1

Vous testez l'éligibilité de votre logement

- > Si votre logement est situé en zone d'initiative publique ou en zone AMEL : vous pouvez directement suivre l'état d'avancement du chantier fibre,
- > Si votre logement est situé en zone AMII, rendez-vous sur le site du Fournisseur d'Accès à Internet de votre choix pour savoir si votre logement est éligible à la fibre.



2

Si vous êtes éligible à la fibre,

vous pouvez souscrire un abonnement auprès du Fournisseur d'Accès à Internet choisi et ainsi prendre un rendez-vous pour le raccordement de votre logement à la fibre qui devra se dérouler **en votre présence**.



3

Un technicien envoyé par le Fournisseur d'Accès à Internet que vous avez choisi vient à votre domicile

pour réaliser le branchement final optique.



4

Après installation et démarrage de la box, vous disposez de la fibre optique chez vous et accédez à des services plus performants.



Comment la fibre rentre dans mon domicile ?

Le réseau public fibre arrive depuis la rue, soit en souterrain, soit en aérien.

Vous choisissez la pièce où vous souhaitez installer vos équipements fibre :

- Prise terminale optique (PTO) / Box de mon fournisseur d'accès à Internet.
- Près d'une prise électrique et de la TV de préférence.



Contactez votre syndic ou votre gardien pour pouvoir accéder au local technique de l'immeuble le jour du rendez-vous.

À noter : le propriétaire ne peut pas s'opposer au raccordement de son locataire.



Vous vérifiez que le fourreau est disponible et utilisable pour le tirage de la fibre qui suit généralement le même chemin que la ligne de téléphonie fixe.